



## **ALERTE ! PARENTALITÉ ET DROITS FAMILIAUX LE GOUVERNEMENT VEUT RÉDUIRE VOS ACQUIS !**

*Le projet de décret sur les **Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)** a été transmis par le Ministre de la Fonction Publique. Sous couvert d'harmonisation, le ministère prépare en réalité un **recul sans précédent** de vos droits dès le 1er janvier 2027.*

### **UN TEXTE "LIMITATIF" : LE VERROU EST POSÉ**

Jusqu'à présent, les ministères, hôpitaux et collectivités pouvaient négocier des accords plus favorables. **Demain, ce sera fini.** Le projet précise que la liste est **limitative**.

- **La conséquence ?** Ce texte devient un plafond de verre. Impossible de négocier mieux localement. C'est la fin du dialogue social de proximité !

### **MOINS DE DROITS, PLUS DE CONTRAINTES**

L'UNSA Fonction Publique a analysé le texte : c'est une régression par rapport aux circulaires actuelles.

| Motif                            | Ce que prévoit le projet (Titre III) | Le recul constaté                                        |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Enfant malade (12-16 ans)</b> | <b>3 jours</b> seulement             | On nie les besoins liés à l'adolescence.                 |
| <b>Mariage / PACS</b>            | <b>4 jours</b>                       | Moins que ce qui est pratiqué dans de nombreux secteurs. |
| <b>Garde d'enfant (0-11 ans)</b> | <b>6 jours</b>                       | Un forfait rigide qui ignore les réalités de santé.      |

**Le saviez-vous ?** Ces ASA ne génèrent plus de RTT. Le texte est clair : aucune récupération, aucune indemnisation, aucun versement sur le CET (Art. 4). **C'est une double peine !**

## **ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : LE GRAND DISCOURS VS LA RÉALITÉ**

Alors que le gouvernement prétend faire de l'égalité une priorité, ce texte va **pénaliser l'articulation vie pro/vie perso**, et donc impacter majoritairement les femmes.

- **C'est une contradiction totale** avec les engagements pris lors des dernières négociations sur l'égalité professionnelle.

**Pour l'UNSA, ce décret devrait être un socle commun minimal (un plancher) et non une liste exhaustive interdisant tout progrès.**

**Nos revendications auprès du nouveau ministre de la Fonction Publique qui remplacera David AMIEL :**

1. **Une réécriture complète** du projet de décret.
2. **Le maintien des acquis** plus favorables dans les différents versants.
3. **La fin de la stigmatisation** des agents publics et des attaques répétées sur leurs conditions de travail.

*Si vous souhaitez vous opposer à ce projet de décret, signez la pétition ci dessous :*

<https://www.unsa-fp.org/article/Petition-Autorisation-Absence>

**Ensemble, défendons nos droits et notre capacité à concilier vie professionnelle et vie familiale !**